



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°14

Réunion de bureau du jeudi 01 février 2024

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MM. C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, L. CAPPATTI, J. GRAGLIA, J. ALEXANDRE, A. MARY.

---

Excusés : MME B. GIURAN et M. J. THAON.

---

### **Début de la séance : 19h00**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. NUCERA Julien qui assiste à la réunion en tant que membre associé.

Le Président ainsi que toute la commission remercie chaleureusement le Président de l'UNAF Provence, M. HERMANN Eric, pour sa carte de bons voeux 2024. La CDA lui souhaite en retour que cette nouvelle année se déroule dans un climat serein et que nos arbitres s'épanouissent sur les terrains de notre Ligue.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°13 du 18 janvier dernier.

## **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

## **2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE**

Au premier janvier 2024, la Ligue Méditerranée comptait 1202 arbitres licenciés, dont 299 sont issus de la Côte d'Azur.

Le samedi 3 février 2024 se déroulera à la Ligue l'examen théorique des neuf candidats JAL et des deux seniors futsal. Tous nos vœux de réussite les accompagnent.

Le vendredi 9 février 2024 à 18h30 se déroulera au siège du district de la Côte d'Azur une réunion avec les 18 nouveaux stagiaires FIA formés en janvier 2024 et qui ont réussi leur certification théorique. Ils pourront découvrir le District, récupérer les documents nécessaires pour arbitrer et échanger avec l'ensemble de la CDA sur le déroulement de fin de saison et les attentes de cette dernière.

Le lundi 12 février 2024 se déroulera un cours pour les arbitres classés D1 au siège du district de la Côte d'Azur, ainsi que les JAL animé par Ahmed TALEB.

La CDA prend acte de la mise en place à venir des ambassadeurs de l'arbitrage volonté de la Direction de l'Arbitrage et relayée par les CTRA de chaque Ligue.

## **3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES**

Lors du weekend du 20 et 21 janvier 2024, 8 observations et 22 tutorats ont eu lieu.

## **4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS**

Le département désignations a effectué les désignations pour le week-end du 3 et 4 février 2024.

### **Fin de séance : 21h30**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. MARY Alexandre